

LISTE DES PRINCIPALES PROPOSITIONS

N°	Recommandations	Destinataires de la recommandation	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support/action
1	Sanctuariser les compensations existantes, afin qu'elles ne soient plus des variables d'ajustement budgétaire lors de l'examen des prochaines lois de finances	Gouvernement et associations d'élus locaux	Gouvernement et associations d'élus locaux	Immédiat	Loi de finances
2	Modifier les règles de compensation afin que toute mesure future de suppression, exonération, abattement, dégrèvement ou réduction de fiscalité locale décidée au niveau national fasse l'objet d'une compensation intégrale, pérenne et dynamique au bénéfice des collectivités territoriales concernées et sans aucune perte de ressources dans la durée.	Gouvernement et associations d'élus locaux	Gouvernement et associations d'élus locaux	Immédiat	Loi de finances
3	Évaluer à compter de 2027 et tous les 3 ans le respect d'une compensation intégrale des nouvelles mesures d'exonérations, suppressions et dégrèvements de fiscalité locale. Confier cette évaluation triennale à un tiers de confiance.	Gouvernement, associations d'élus locaux,	Gouvernement et associations d'élus locaux	2027	Rapport d'évaluation

4	Prévoir, dès la loi de finances suivant cette évaluation triennale, et si nécessaire, la compensation intégrale de toute perte constatée pour les collectivités territoriales au cours des trois dernières années.	Gouvernement	Gouvernement et associations d'élus locaux	2028	Loi de finances
5	Garantir l'information du Parlement et des associations d'élus locaux de l'état des lieux triennal de la compensation des exonérations, suppressions et dégrèvements de fiscalité locale.	Gouvernement	Gouvernement et associations d'élus locaux	2027	Rapport d'information